



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	10	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 24 Décembre à 9:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/12/2024.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : DESNOYERS Monique, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, MM : CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JULLEMIER Jean-Luc, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie  
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, BOISGONTIER Béatrice à Mme TORCOL Patricia  
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, MM : JAROSSAY Gilbert, RACINE Pierre

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, THIÉRIOT Jean-Louis, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHANUSSOT Jean-Marc

### 2024\_128 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu** l'article L.2121-17 du CGCT qui prévoit que si « après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »,

**Vu** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 mentionnant que le quorum n'a pas été atteint,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 27,

**Considérant** que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024,

**Considérant** qu'il convient de reporter le Conseil Communautaire,

**Considérant** que les conseillers communautaires sont à nouveau convoqués le 24 décembre 2024 à 9h00,

**Considérant** qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote des budgets 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote des budgets 2025 et répartis comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	144 954,00 €	36 238,50 €
204 : subventions d'équipement versées	429 200,00 €	107 300,00 €
21 : Immobilisations corporelles	607 039,88 €	151 759,97 €
23 : Immobilisations en cours	1 307 296,77 €	326 824,19 €
	2 488 490,65 €	622 122,66 €

**Répartis comme suit :**

CHAPITRES	COMPTES	Montant Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	108 000,00 €	27 000,00 €
	2051 : Concessions et droits similaires	36 954,00 €	9 238,50 €
204 : subventions d'équipement versées	20415342 : EPL et services rattachés - Bâtiments et installations	429 200,00 €	107 300,00 €
21 : Immobilisations corporelles	21351 : Installations générales	152 600,00 €	38 150,00 €
	2152 : Installations de voirie	67 500,00 €	16 875,00 €
	21534 : Réseaux d'électrification	21 200,00 €	5 300,00 €
	21568 : Autres matériels et outillages d'incendie	1 800,00 €	450,00 €

	21578 - Autre matériel technique	2 000,00 €	500,00 €
	2158 : Autres installations, matériels et outillages techniques	69 000,00 €	17 250,00 €
	21838 : Autres matériel de bureau	74 642,00 €	18 660,50 €
	21848 : Autres Mobilier	5 497,00 €	1 374,25 €
	2188 : Autres immobilisations corporelles	212 800,88 €	53 200,22 €
23 : Immobilisations en cours	2315 : Immobilisation en cours	1 072 667,77 €	268 166,94 €
	2318 : Autres immobilisations corporelles	234 629,00 €	58 657,25 €

**BUDGET SAAD 24601 :**

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
21 : Immobilisations corporelles	9 656,64 €	2 414,16 €
	9 656,64 €	2 414,16 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	Montant Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
21 : Immobilisations corporelles	2188 : Autres immobilisations corporelles	9 656,64 €	2 414,16 €

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP 24602 :**

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	623 546,94 €	155 886,74 €
21 : Immobilisations corporelles	2 531 368,84 €	632 842,21 €
23 : Immobilisations en cours	2 001 433,76 €	500 358,44 €
4581 : Opération sous mandat	135 611,00 €	33 902,75 €
		1 322 990,14 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	Montant Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	623 546,94 €	155 886,74 €
21 : Immobilisations corporelles	21351 : Bâtiments d'exploitation	113 000,00 €	28 250,00 €
	21531 : Réseaux d'adduction d'eau	2 403 368,84 €	600 842,21 €
	21561 : Service de	3 000,00 €	750,00 €

	distribution d'eau		
	2183 : Matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
	2184 : Mobilier	2 000,00 €	500,00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	767 126,76 €	191 781,69 €
	2315 : Installations, matériels et outillages techniques	1 234 307,00 €	308 576,75 €
4581 : Opération sous mandat	458101 : Compte de tiers	135 611,00 €	33 902,75 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP 24604 :**

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	634 315,68 €	158 578,92 €
21 : Immobilisations corporelles	830 778,00 €	207 694,50 €
23 : Immobilisations en cours	6 912 254,05 €	1 728 063,51 €
458 : Travaux privés	73 100,00 €	18 275,00 €
	8 450 447,73 €	2 112 611,93 €

**Répartis comme suit :**

CHAPITRES	COMPTES	Montants Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	634 315,68 €	158 578,92 €
21 : Immobilisations corporelles	2111 : Terrains nus	116 778,00 €	29 194,50 €
	21311 - Bâtiment d'exploitation	35 000,00 €	8 750,00 €
	21532 : Réseaux d'assainissement	675 000,00 €	168 750,00 €
	21562 - Service d'assainissement	1 000,00 €	250,00 €
	2188 : Autres	3 000,00 €	750,00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	4 659 194,70 €	1 164 798,68 €
	2315 : Installations, matériels et outillages techniques	2 253 059,35 €	563 264,84 €
458 – Opération pour compte de tiers		73 100,00 €	18 275,00 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE 24607 :**

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	29 389,96 €	7 347,49 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	INVESTISSEMENT VOTES
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	7 347,49 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 24/12/2024  
**Le Président,**  
**Christian POTEAU**

**Le Secrétaire de séance,**  
**M. CHANUSSOT Jean-Marc**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 077-200070779-20241224-2024128-DE